

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ENAFNTS
QUI PRECEDE LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2016 A 18H

Enfants présents au début de la séance : Ninon, Kymanie, Noé G, Mélina, Mathéo, Adrien, Lou, Tao, Cora, Noé B, Lison, Océane, Timéo.

Absents ; Lou-Ann, Lily, Rémy, Paul.

Elus présents : Michel ymard, Marylène Serrat, Hélène Luczyszyn, Christian Stanzer, Cécile Braida, Patrick Pilarski

Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Pour cette première réunion, le Conseil d'enfants présente aux élus de la commune, pour approbation, son projet le plus avancé : aménagement du local de rangement extérieur de l'école.

Après avoir rangé, trié, fait l'inventaire du matériel, le local (anciens WC) a été nettoyé. Le matériel a été remplacé mais des étagères manquent.

Les problèmes que posent le local ont été listés et soumis à l'avis d'un artisan lors d'une rencontre :

- Local humide (cause : condensation ou fuite en toiture ?)
- L'artisan confirme un problème d'étanchéité du toit.
- Les fenêtres s'ouvrent mal.

Des propositions ont également été soumises à l'artisan :

- Enlever la cloison entre les deux wc. (possible car c'est un mur non porteur).
- Inverser le sens d'ouverture de la porte d'accès.
- Déposer les chasses d'eau et les cuvettes,
- Aménager des rangements

Des devis ont été demandés à l'artisan :

- Devis 1 : 1 178.63 € étanchéité et aménagement du local (tout ce qui est indispensable)
- Devis 2 : 820.48 € isolation. Le Conseil d'enfants propose de ne pas le retenir car ce n'est pas un local dans lequel on séjourne et que rien ne craint le gel
- Devis 3 : 353.25 € peinture

Questions ou réflexions :

Pas d'électricité dans le local? Ce n'est pas nécessaire : local utilisé la journée

Montant des devis : les prix ont surpris les enfants. La maîtresse aussi.

Un parent fait observer que sans un local correct le matériel va s'abîmer. Rénover le local n'est donc pas de l'argent mal employé.

Date des travaux : pendant les vacances (à voir avec la personne qui fera les travaux).

Voir où sera entreposé le matériel pendant les travaux

Un parent évoque la participation des enfants aux travaux (peinture notamment)

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2016 A 18H30

Présents au début de la séance : Mmes Cécile BRAIDA, Hélène LUCZYSZYN, Marylène SERRAT, MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Didier LATTARD, Pierre JEANSELME, Fabrice RENCUREL.

Excusés : Pierre POLESELLO, Michel FOURRIER

Secrétaires de séance : Patrick PILARSKI et Mylène BORRELLI.

Pouvoir est donné par M. Pierre POLESELLO à M. Patrick PILARSKI
Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Il liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter à l'ordre du jour la location de La Scie, les créances irrécouvrables, le devis de la cheminée de l'école de la Balme et les demandes de subventions au Conseil Départemental

Le Conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

1. Réforme Territoriale

Réforme territoriale... Loi NOTRe
Ou en est-on de la nouvelle carte intercommunale ?

Enjeux de ce débat :

Déterminer la conduite à tenir dans les semaines et les mois qui viennent compte-tenu du contexte créé par la position de la CCMV et les décisions des CDCI de l'Isère et de la Drôme.

Quelques dates qui marquent des étapes :

. Conseil municipal du 18 juin 2015 : présentation et échanges autour de différentes possibilités de regroupements intercommunaux

. Conseil municipal du 8 juillet 2015 : quelle intercommunalité voulons-nous ? Courrier au Préfet

Extraits du CR : « Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 juin Michel Eymard a présenté les divers scénarii possibles concernant l'évolution de l'intercommunalité. Après un tour de table une tendance se dégage nettement en faveur du scénario "Coeur de Parc 2" : Communauté de communes du massif du Vercors + Communauté de communes du Vercors + Communauté de communes du Pays du Royans + les communes du bassin versant de la Bourne de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

Et à minima pour le scénario « Coeur de massif » 1 : Communauté de communes du massif du Vercors + Communauté de communes du Vercors + les communes du bassin versant de la Bourne de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

Il précise que lors d'une réunion, le 2 juin en Mairie de St Julien, entre le Maire de St Julien et certains élus de notre commune, il a été acté la possibilité d'un regroupement selon les deux scénarii précisés ci-dessus.

Lors de la réunion du 27 juin à Rencurel avec les élus de Pont en Royans, en réponse au procès verbal de la CDCI du 18 mai, il a été décidé de faire un courrier au préfet concernant le souhait de nos communes et signé par nos deux communes et par celles de la CCBI qui le souhaiteraient, après accord de leur Conseil municipal.

L'objet de ce Conseil est de lire, débattre et voter à bulletin secret sur ce projet de lettre au Préfet.

Après lecture et discussion l'envoi de cette lettre est voté par 10 voix POUR, 1 ABSTENSION et 0 CONTRE. »

. 7 août 2015 : promulgation de la loi NOTRe

- **16 septembre 2015 : réunion du Conseil Communautaire de la CCBI pour délibérer sur la fusion avec les autres Communautés de communes du Sud-Grésivaudan : 23 voix pour, 9 contre (Rencurel - 2 -, Châtelus - 2 -, Pont-en-Royans - 3 -, St Just de Claix - 1 -, St Romans - 1 -)**
- **21 septembre 2015 : réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale**
- **29 septembre 2015 : le Préfet notifie aux communes son projet de Schéma de coopération intercommunal**
- **Conseil municipal du 19 novembre 2015 : position de la commune sur le projet de SDCI proposé par le Préfet**

Les élus, de la commune de Rencurel, à la majorité 10 voix pour 1 contre :

- ⇒ Désapprouvent les prescriptions du projet de schéma départemental de coopération intercommunale concernant la commune de Rencurel
- ⇒ Demandent la révision des périmètres proposés par MM. les Préfets de l'Isère et de la Drôme dans leurs projets de SDCI
- ⇒ Demandent le rattachement de la commune de Rencurel au regroupement des Communautés de communes du Massif du Vercors (38), du Vercors (26) et du Pays du Royans (26)
- ⇒ Demandent que ce rattachement soit effectif dès le 1er janvier 2017 afin que la commune de Rencurel soit partie prenante de cette entité dès la mise en place de la future intercommunalité.

- **16 mars 2016 : courrier des maires de Châtelus, Pont-en-Royans et Rencurel aux délégués à la SDCI de l'Isère**

Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues,

Comme le rappelle la CDCI de la Drôme dans la motion qui vous a été adressée, « les SDCI de la Drôme et de l'Isère présentés par les Préfets à l'automne 2015 proposent la fusion de trois intercommunalités - CCV, CCPR et CCMV - afin de constituer une vaste intercommunalité rurale bi-départementale sur le massif du Vercors et ses piémonts. Ce projet est en phase avec l'aspiration de nombreux élus du territoire » à la condition qu'il intègre les communes du Royans-Isère ou au moins celles qui en ont fait la demande.

Les communes de Châtelus, Pont-en-Royans et Rencurel ont demandé à faire partie de cette intercommunalité Vercors-Royans dès le 1er janvier 2017.

L'amendement déposé par les élus de la CCMV devant votre Commission laisse planer une incertitude quant à la constitution future de cette nouvelle intercommunalité, les élus de la Drôme, notamment, étant défavorables à une fusion en deux temps.

Cet amendement place les territoires Drômois, nos communes, mais aussi le Sud-Grésivaudan - qui nous accueillera sans avoir une vision claire de ce que sera notre avenir - dans une position de variable d'ajustement intolérable. Cet amendement risque, enfin, de porter un coup fatal à la chance qui nous était offerte de structurer le massif du Vercors de manière cohérente et porteuse d'avenir.

Nous tenons donc, par la présente, à manifester notre désapprobation par rapport à l'amendement qui vous est présenté.

Antoine MOLINA,

Bernard GRNDATTO,

Michel EYMARD,

- **21 mars 2016 : la CDCI de l'Isère vote l'amendement proposé par la CCMV**

Cet amendement transforme la prescription du Préfet (fusionner la CCMV, la CCV et la CCPR) en orientation au 1er janvier 2018. Une orientation n'est pas contraignante (ni pour le Préfet, ni pour ceux qui l'ont demandée). La CCMV restera en l'état au 1er janvier 2017.

- **22 mars 2016 : la CDCI de la Drôme prend acte de la décision de la CDCI de l'Isère**

La fusion CCMV/CCV/CCPR est abandonnée et remplacée par la fusion de la CCV et de la CCPR

- **30 mars 2016 : Proposition de loi du sénateur MASCLET visant à reporter d'un an (1er janvier 2018) l'entrée en vigueur des nouvelles intercommunalités pour celles qui ont besoin de plus de temps**

Proposition adoptée au Sénat.

Inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale ? Question posée à Michèle Bonneton, députée. Pas de réponse à ce jour.

- **Avril 2016 : la CCV tente une action de la dernière chance**

La CCV adresse une lettre ouverte aux élus et aux habitants de la CCMV pour leur demander un engagement ferme quant à la fusion des 3 intercommunalités au 1er janvier 2018.

[Lettre ouverte](#)

[Synthèse de la lettre ouverte](#)

Et maintenant, quels choix pour Rencurel (mais aussi Châtelus et Pont-en-Royans) sachant que la commune sera dans l'obligation d'intégrer la CCSG au 1er janvier 2017 ? :

- Il ne sera pas possible de demander à sortir de la CCSG au 1er janvier 2018 pour intégrer une Communauté de communes Vercors-Royans à cheval sur les départements de l'Isère et de la Drôme, comme envisagé un temps (avec l'assentiment oral du Préfet), puisque cette nouvelle Communauté de communes n'existera pas.
- Intégrer la CCSG au 1er janvier 2017 (obligation) et demander immédiatement à en sortir pour intégrer la CC Royans-Vercors drômois ?

Aux dires même des communes concernées, c'est une CC sans avenir (pas de taille à assumer les nouvelles compétences, sans véritable projet de territoire cohérent). Certaines regardent vers Valence, d'autres vers le Sud-Grésivaudan.

Un petit nombre de communes iséroises par rapport aux communes drômoises.

La décision appartient au Préfet

- Intégrer la CCSG au 1er janvier 2017 (obligation) avec l'intention d'y tenir toute notre place

Le fait, notamment, que des communes de la 3C2V aient des velléités de sortir pour rejoindre le Voironnais ou la Métro oblige à se poser la question des communes « frontalières ». On parle de conventionner entre CC pour certaines questions, notamment l'accès à certains services de proximité.

Décisions du Conseil municipal :

- Ne pas demander à rejoindre la future intercommunalité Royans-Vercors Drômois (Décision majoritaire)
- Se comporter, vis-à-vis de la fusion avec les autres Communautés de communes du Sud-Grésivaudan en partenaire à part entière dans le cadre de la préparation de la fusion avec l'intention de prendre toute notre part dans les orientations futures et la gouvernance de la future grande intercommunalité. (Décision unanime)
- Continuer à agir en faveur d'un projet de territoire Vercors-Royans qui débouche à terme sur une organisation territoriale en cohérence. La position adoptée par la CCMV reflète-t-elle une position majoritaire de l'ensemble des élus et de la population ? Une réunion publique paraît indispensable pour avoir une idée de l'attachement de la population et des élus des 4 Montagnes à un Vercors « unifié ». Des contacts seront pris en ce sens. (Décision majoritaire)

Mme SERRAT Marylène quitte la séance.

2. Programme de travaux ONF

L'ONF propose au Conseil municipal pour cette année 2016 un programme d'entretien de périmètre sur le canton de Lurias pour un montant de 1 950€ HT. Il s'agit de l'entretien du périmètre déjà matérialisé. Le marquage des parcelles acquises récemment vers la Balme nécessite un repérage sur le terrain et, éventuellement le bornage par un géomètre. Il n'est donc pas compris dans l'offre proposée ce jour.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte ce programme de travaux.

3. Vente de ferraille

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre une délibération pour facturer la ferraille que l'employé communal a emportée à GDE Veurey le 7 avril 2016.

Le prix de la tonne pour du platinage est de 30€. 980 kg ont été déposés, ce qui correspond à un montant de 29,40 €.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de vendre la ferraille à GDE Veurey pour un montant de 29,40 €.

Le Conseil municipal constate que le prix de la vente de la ferraille ne couvre pas les frais (personnel, essence du fourgon) engagés par la commune. Le Conseil émet l'idée d'étudier d'autres possibilités : proposer « officiellement » le service aux administrés ou arrêter totalement.

4. Achat / vente de parcelles

Maître Maltherre, notaire à St Romans, est en charge du dossier du projet d'échange entre la commune de

Rencurel et la SARL Le Marronnier pour la partie de l'ancien chemin rural qui passait entre ses deux bâtiments. Maître Maltherre demande au nouveau Conseil de délibérer pour autoriser le maire à signer l'acte de vente entre La SARL Le Marronnier et la commune.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte de vente entre la SARL Le Marronnier et la commune.

5. Avenant SETIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le dossier de protection des captages. La mission a été signée en 2010 pour un montant HT de 10 477€.

SETIS doit compléter le dossier d'enquête publique avec les nouvelles demandes de L'Agence Régionale de Santé. C'est pourquoi il propose un avenant à la commune d'un montant de 840 € afin de finaliser ce dossier.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Mme Hélène LUCZYSZYN demande à participer au suivi du dossier.

6. Location du garage de La Scie

Monsieur le Maire rappelle le Conseil municipal du 16 octobre 2015.

Lors de cette séance le Conseil avait décidé de louer à l'entreprise ETPE une partie du garage de La Scie d'une surface d'environ 150m² pour un loyer mensuel à 300 € HT, pour une durée de 4 mois, à compter du 1er décembre 2015.

Le Conseil avait également voté un accord de principe pour louer le garage de La Scie dans sa totalité au 1^{er} avril pour un loyer de 500 € HT, avec une caution d'un mois.

Le Conseil renouvelle son accord et autorise monsieur le Maire à signer le bail avec l'entreprise ETPE.

7. Créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des créances d'un montant de 18 003.55 € correspondant à des loyers impayés de DEVAL ancien locataire du centre des Coulmes pour 16 486.23 € et de l'Elfe Bar pour 1 517.22 € doivent être annulées car ces sommes sont irrécouvrables (jugement pour insuffisance d'actif).

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de passer la somme de 18 003,55 € en créances irrécouvrables.

8. Devis démolition d'une cheminée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cheminée de l'école de la Balme présente d'énormes fuites.

Cette cheminée à plusieurs conduits n'est utilisée que pour le poêle de l'appartement, et seul ce conduit est tubé. Un devis d'un montant de 2 606,00 € HT comprenant la démolition de la cheminée, la pose d'une souche de cheminée en inox isolée avec raccord sur le conduit du gainage existant et étanchéité sur toiture.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer le devis.

9. Demande de subvention travaux toiture de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le toit de la Mairie est en mauvais état. Des fuites sont apparues à plusieurs endroits et après diagnostic il apparaît qu'il convient de changer la couverture du toit ainsi que son isolation.

Le devis de réparation s'élève à 31 878,14€ H.T.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre des réparations sur des bâtiments non productifs de revenus.

10. Demande de subvention pour le programme d'accessibilité des bâtiments publics

Monsieur le Maire présente le programme de travaux pour l'accessibilité de bâtiments communaux. Le montant des travaux s'élève à 65 285.41 € HT.

Bâtiment concerné	Entreprise	Montant HT
Mairie bibliothèque	SEBRO	594,78
Ecole village	Menuiserie du Royans	5 508,00
	Toutenvert	5 000,00
	Le Ruyet Loïc	1 204,00
	Le Ruyet Loïc	1 178,63
Ecole La Balme	Toutenvert	23 200,00
	Loïc le Ruyet	7 000,00
	Menuiserie du Royans	15 600,00
La scie, la Poste	Loïc Le Ruyet	6 000,00
	Total	65 285.41

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre de l'accessibilité des bâtiments communaux.

11. Divers

Feu d'artifice du 14 juillet : ce sera le 14 juillet. Le site de l'école du village est envisagé.

Déneigement : groupe de travail à former pour faire le bilan de ce qui est en vigueur actuellement, sur les retours des habitants et sur l'incidence de l'absence pour raison de santé du 2^{ème} employé communal.

(Fabrice Rencurel, Michel Fourrier, Michel Eymard, Christian Stanzer et Patrick Pilarski formeront ce groupe.

IAT : le taux global et la répartition seront revus au mois de juin.

Actes notariés en instance au cabinet de Maitre Maltherre

- vente Glénat Jean-Paul
- vente succession Repellin Henri
- vente et achat Le Marronnier (voir point 4 du CR)
- vente Zanella (relance)

Il sera demandé au notaire de pouvoir signer chacun des actes dès qu'il sera prêt.

Legs Ardin : ?

Centre des Coulmes

- on ne dépose pas la 2^e chaudière pour l'instant
- on démonte les brûleurs et on le met en vente

Gîte du col et salle hors-sac : contentieux avec les précédents gestionnaires en cours de règlement définitif

- remboursement de la caution de la salle hors-sac par la mairie
- • remboursement du lave-vaisselle

Garage communal : devis à demander à Toutenvert pour compléter les lames en stock et pouvoir effectuer la pose

Chemin de Touron : reprogrammer les travaux d'enrochement avec ETPE

Assainissement (travaux réalisés). Sont en cours :

- versement des indemnités aux propriétaires
- paiement de la PAC et des branchements privés
- virement des subventions de Feuilletière
- enregistrement des conventions au service des hypothèques

Voir pour le versement à Laurent Génique de l'indemnité relative à la canalisation de Glenat Bernard

Raccordement au réseau d'assainissement du village de Bruno Glénat, par ETPE : ce sera la semaine prochaine sur la base du devis de 2011.

Arbre tombé sur la RD 35 après Feuilletière sous le poids de la neige du 1^{er} mai : Monsieur Clet, contacté, doit couper les arbres. Il se met en rapport avec le service routes de la Maison du Territoire Sud-Grésivaudan pour fixer une date à laquelle la circulation sera déviée

Séance levée à 21h50

Prochain Conseil : 16 juin 18h30

Cécile BRAIDA

Hélène LUCZYSZYN

Marylène SERRAT

Michel EYMARD

Christian STANZER

Patrick PILARSKI

Pierre JEANSELME

Didier LATTARD

Fabrice RENCUREL